



Conseil communal du 25/03/2026

Réponse à l'interpellation n°26 :

« La semaine des quatre jours, fin d'un acquis social emblématique ; Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal P.S » (ordre du jour complémentaire)

ADOPTÉE

Monsieur le Conseiller,

La reconnaissance est belle, même quand elle est tardive et qu'elle vient des bancs de l'opposition...mesure pionnière, référence en matière de politique sociale...Nous sommes fiers de l'avoir fait pendant plusieurs années, toutes catégories confondues. Et de maintenir partiellement cette mesure jusqu'en 2030, équitablement, en concertation avec les syndicats, pour tous les travailleurs concernés.

Une fois de plus Saint-Josse n'est pas une île coupée du monde, elle est traversée par les mêmes difficultés que toutes les communes. Celles-là même qui ont poussé Anderlecht à revoir cette mesure.

Ainsi, une étude de l'évolution du personnel sur les 10 années à venir sollicitée par notre inspecteur régional a été faite par le Directeur des Ressources humaines. Celle-ci a mené à la conclusion, qu'il ne serait pas possible de maintenir le cap et de garantir la continuité du service à la population sans engagements compensatoires. Or, la question des engagements est claire, un maintien de la mesure aurait fait porté un poids trop lourd sur les épaules de celles et ceux qui ne bénéficient pas de la mesure.

Redisons-le ici, les travailleurs ont bénéficié d'une mesure avantageuse durant de nombreuses années, des mesures transitoires vont être discutées avec les délégations syndicales et proposées ensuite. Elles restent l'exception et non la norme en région bruxelloise.

Il est important d'en être conscient, tout comme les difficultés à venir soulignées par toutes les communes dans le plaidoyer de Brulocalis.

Il est donc nécessaire de se montrer prévoyant pour l'avenir et la continuité du service à la population.